

OFFICE DE TOURISME GRANVILLE

TERRE ET MER

COMITÉ DE DIRECTION

PROCÈS VERBAL – SÉANCE DU 26 septembre 2023

Le Comité de Direction de l'EPIC, Office de Tourisme Granville Terre et Mer, légalement convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de communes à Granville, le mardi 26 septembre 2023 à 18h, sous la Présidence de Mme Annaïg LE JOSSIC.

Présents en qualité de titulaire : Mr SORRE Stéphane, Mme FAGNEN Gaëlle, Mme LE JOSSIC Annaïg, Mr NAVARRET Alain, Mme COUPEL-BEAUFILS Valérie, Mr PAYEN Jean-Paul, Mme GRANDET Florence, Mme MARGUERITE-BARBEITO Françoise et Mr BELGHAZI Rodolphe.

Présents en qualité de suppléant participant au vote : Mr DESQUESNES Philippe en remplacement de Mr PEYRE Michel, Mr LETENNEUR Philippe en remplacement de Mr BRIERE Alain, Mr HULINE Marc en remplacement de Mme BABILONI Eloïse, Mr SOUDRY Thierry en remplacement de Mr CLERAUX Sylvain.

Présents en qualité de suppléant ne participant pas au vote :

Absents titulaires excusés : Mr PEYRE Michel, Mr BRIERE Alain, Mme HERSENT Catherine, Mr BENA Olivier, Mme BABILONI Eloïse, Mr ROBAEY Olivier, Mr BAILLEUL, Hugo, Mr CLERAUX Sylvain, Mme RICHART Brigitte et Mr BETTON Pierre.

Absents suppléants excusés : Mme MIGNOT Laurence, Mr JULIENNE Jean-Marc, Mr DURIER Jérémy, Mr LERQUIER Rémi, Mme GOJJAT Florence, Mr LECUREUIL Daniel, Mme JULIEN-FARCIS Sophie, Mme GATE Sylvie, Mr MANSOUR Miloud, Mme DIODATI Estelle, Mme FOUCHE Marie, Mr MARTIN Sylvain, Mr GIRON Cédric, Mme BEQUIER Estelle Mme JULIENNE Antonina.

Date de convocation : 18 septembre 2023

Le nombre de membres en exercice étant de 13, les membres présents forment la majorité.

Secrétaire de séance : Mr NAVARRET Alain.

La Présidente, Mme LE JOSSIC ouvre la séance à 18h avec 13 membres présents dont 13 votants.

La Présidente annonce l'ordre du jour et présente les délibérations.

Délibération 2023-14

Avenant à la délibération 2020-16 Tarifs groupes pour les visites commentées de l'OTI

Vu la Délibération 2017-103, validant les tarifs des visites commentées de l'OTI,

Vu la Délibération 2020-16, validant les tarifs groupes pour les visites guidées de l'OTI

Il est proposé de revoir la formulation de la délibération 2020-16 en la nommant **avenant tarifs groupes pour les visites commentées**, afin de permettre aux personnes formées, autres que guides-conférenciers de réaliser ces visites, et de **supprimer la notion de gratuité aux accompagnateurs** car il s'agit de « forfaits groupes. »

- GROUPES ENFANTS-SCOLAIRES, avec 1 accompagnateur obligatoire minimum,
1 groupe = 35 enfants max.
- GROUPES ADULTES
1 groupe = 40 personnes max.

Et d'ajouter la notion de forfait aux tarifs :

- Visite **forfait jusqu'à 2h** : 160 €
- Visite demi-journée : 230 €
- Visite journée : 340 €
- Supplément dimanche : + 80 €
- Supplément jour férié : + 150 €

Madame La Présidente demande l'avis du Comité de Direction,

Le Comité de direction, par 13 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

DECIDE

- **D'APPROUVER** les modifications apportées à l'Avenant de la délibération 2020-16
- **DE DONNER** tous pouvoirs à la directrice pour l'exécution de la présente délibération

Délibération n°2023-15

Choix des dates Festi-Récré 2024 et The Game#4

L'Office de Tourisme organise depuis plusieurs années des animations sur le territoire avec l'ambition stratégique d'étaler la fréquentation sur les ailes de saison. Celles-ci sont également repositionnées pour soutenir les valeurs de la destination.

Afin de toucher les 2 zones cibles B et C, la période proposée pour le Festi-Récré 2024 destiné aux familles est la **semaine du mercredi 17 au mercredi 24 avril** (8 jours en zone A / 6 jours en zone B / 5 jours en zone C.)

Pour The Game#4, destiné aux jeunes adultes, **les dates envisagées restent fin septembre, après la rentrée, samedi 28 et dimanche 29 septembre 2024.** Après Granville en 2019, l'Abbaye de la Lucerne en 2022, Carolles en 2023, pour alterner la mise en valeur de l'offre rétro littorale et littorale, le site du Château de Chanteloup est pressenti pour la 4ème édition.

Madame La Présidente demande l'avis du Comité de Direction,

Le Comité de direction, par 13 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

DECIDE

- **DE VALIDER** les dates du festival Festi-Récré 2024 et The Game #4
- **DE DONNER** tous pouvoirs à la directrice pour l'exécution de la présente délibération

Quelques chiffres sont présentés au Comité de Direction sur l'origine des participants entre The Game 2023 et 2022, en attendant les chiffres affinés de The Game 2023, qui va avoir lieu le 30 septembre et le 1^{er} octobre prochains. Les dates de l'édition suivante sont déjà envisagées pour pouvoir les annoncer à la clôture.

La prochaine délibération intégrant le rapport à transmettre à la Communauté des communes est présentée par la présidente. Le bateau « Le Courrier des Iles » ayant en effet été vendu et Mme FOUCHE Marie ayant quitté ses fonctions, il est proposé au Comité de direction de procéder à son remplacement et de désigner Mr VIGOT Cédric, de la société Blue Life Services nautiques, son remplaçant, en tant que membre suppléant de la filière Nautisme, au sein du collège des socio-professionnels. C'est le Président de l'intercommunalité qui doit valider la candidature de son successeur. Le Comité de Direction est invité à formuler cette proposition au Conseil. N'ayant pas de représentant de la filière nautisme, l'OTI a sollicité ceux-ci par le biais de sa newsletter. A la suite de cette interrogation, seul Mr VIGOT Cédric de la société Blue Life a manifesté son intérêt. Les membres du Comité de Direction ne le connaissent pas mais la directrice souligne l'intérêt de cette candidature.

Délibération 2023-16

Remplacement Mme Marie FOUCHE / Rapport Conseil communautaire

Conformément aux statuts de l'OTI, en cas de vacance, par décès, démission, exclusion ou fin de mandat d'un membre au sein de l'association ou de l'organisme qu'il représente, le Comité de Direction de l'EPIC devra approuver la désignation du remplaçant proposé par l'association ou l'organisme qui siègera au sein de l'Office de Tourisme et soumettre cette proposition au Président de la Communauté de Communes Granville Terre et Mer pour nomination par celui-ci.

Il est proposé que la candidature de Monsieur Cédric VIGOT soit retenue.

Le projet de rapport suivant est proposé aux membres du Comité de Direction.

RAPPORT à transmettre à la Communauté des communes

OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL

REPLACEMENT D'UN DES REPRÉSENTANTS SOCIO-PROFESSIONNELS

Par délibération n° 2020-066 en date du 30 juillet 2020, le Conseil Communautaire a approuvé la révision des statuts de l'Office de Tourisme et le nombre de représentants appelés à siéger au sein de cet EPIC. Il a ainsi été décidé de désigner 19 membres titulaires et autant de suppléants dont 11 représentants de la Communauté de Communes et 8 représentants des professionnels du tourisme.

Madame Marie FOUCHE, élue du Comité de direction, membre du collège des socio-professionnels, filière nautisme, a quitté ses fonctions à la suite de la vente du « Courrier des Iles » et démissionne de son poste d'élue au sein du Comité de direction.

L'OTI a sollicité la filière nautisme pour la remplacer : Monsieur Cédric VIGOT, de la société Blue Life services nautiques, a manifesté son intérêt.

Il est donc proposé au Conseil communautaire de procéder au remplacement de Madame Marie FOUCHE, comme membre socio-professionnel suppléant du Comité de Direction de l'OTI de Granville Terre et Mer, et de désigner Monsieur Cédric VIGOT, de la société Blue Life, son remplaçant.

VU le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2121-21 ;

VU le code du tourisme ;

VU les statuts de l'OTI, notamment son article 2 ;

VU la délibération 2020-066 du 30 juillet 2020 du Conseil communautaire portant modification des statuts de l'OTI ;

VU la délibération 2020-068 du 30 juillet 2020 du Conseil communautaire portant désignation des représentants socio-professionnels siégeant au sein de l'OTI ;

Le Comité de direction de l'OTI invite le Bureau communautaire à considérer la candidature de Monsieur Cédric VIGOT.

Le Comité de direction, par 13 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

DECIDE

- **D'APPROUVER la candidature de Mr VIGOT Cédric**
- **DE SOUMETTRE le Projet de Rapport à la Communauté des Communes**

La Présidente présente ensuite le bilan de la 1^{ère} vague de la campagne de communication, très positif avec près de 2 millions de personnes touchées. Un bilan global sera opéré à la fin de la campagne.

Un point état des questionnaires habitants-pros est présenté : au 11 septembre, 1010 questionnaires ont été remplis dont 421 complets et 589 partiels. Il est noté que le remplissage demande un gros investissement temps.

La fréquentation des BIT du 1^{er} janvier au 31 août 2023, souvent conforme à la réalité de fréquentation du territoire, est présentée, avec une augmentation de plus de 13% par rapport à

2022 (les données FluxVision ne parvenant que 2 mois après les séjours à l'OTI). Un zoom plus précis sur les sorties hors les murs en Tuktuk sera présenté au prochain comité de direction.

A la suite de la candidature portée cet été en accord avec le bureau, et à l'audit réalisé début septembre, l'OTI se réjouit que Granville Terre et Mer devienne la deuxième destination française à obtenir une reconnaissance du Label Green Destinations

La Destination Granville Terre & Mer vient en effet d'obtenir un award d'or, avant dernière marche du Label **Green Destinations***, récompensant les actions engagées sur le territoire par l'ensemble de ses acteurs pour la mise en œuvre d'un tourisme responsable. Pilotée par l'Office de tourisme, cette démarche, de plus de 100 critères socio-économiques, environnementaux et culturels, reconnaît pleinement la capacité à travailler en transversal, au-delà des enjeux du tourisme. Après Bagnoles de l'Orne l'an passé, cette récompense vient asseoir la dynamique touristique normande, et structurer la nouvelle stratégie de GTM en cours d'élaboration.

** label reconnu à l'échelle mondiale, par le Conseil Mondial du Tourisme durable*

Quant au résultat définitif de l'Audit Qualité Tourisme réalisé cet été, il est de 95.68%.

Le comité de direction félicite toute l'équipe de l'OTI pour son travail et son investissement

La présidente remercie les membres présents pour leur engagement puis lève la séance.

Fin de séance 20h00.

**Acte rendu exécutoire après transmission en
Sous-Préfecture et Publication
Le 27/09/2023**

**Fait et délibéré à Granville,
Le 27/09/2023**



**La Présidente de l'EPIC
Annaïg LE JOSSIC**

**Le secrétaire de séance
Alain NAVARRET**